

Un projet éducatif et citoyen pour les collégiens

Contacts :

Territoire 1 : Gennevilliers, Villeneuve-La-Garenne, Asnières sur Seine

Gestionnaire de projet : Julien Vasset - jvasset@hauts-de-seine.fr, 01 41 37 13 97

Territoire 2 : Bois-Colombes, Courbevoie, La Garenne-Colombes, Colombes

Gestionnaire de projet : Carole Driencourt - cdriencourt@hauts-de-seine.fr, 01 47 29 34 54

Territoire 3 : Clichy-la-Garenne, Levallois-Perret, Neuilly-sur-Seine, Puteaux

Gestionnaire de projet : Jonathan Pascual - JPASCUAL@hauts-de-seine.fr, 01 41 37 11 21

Territoire 4 : Nanterre, Rueil-Malmaison, Suresnes

Gestionnaire de projet : Carole Driencourt - cdriencourt@hauts-de-seine.fr, 01 47 29 34 54

Territoire 5 : Boulogne-Billancourt, Garches, Marnes-la-Coquette, Saint-Cloud, Vaucresson, Issy-les-Moulineaux, Sèvres, Vanves, Ville d'Avray

Gestionnaire de projet : Julien Vasset - jvasset@hauts-de-seine.fr, 01 41 37 13 97

Territoire 6 : Clamart, Meudon, Châtillon, Montrouge, Malakoff, Châtenay-Malabry, Le Plessis-Robinson

Gestionnaire de projet : Jonathan Pascual - JPASCUAL@hauts-de-seine.fr, 01 41 37 11 21

Territoire 7 : Fontenay-aux-Roses, Bagneux, Antony, Bourg-la-Reine, Sceaux

Gestionnaire de projet : Leslie Loger - lloger@hauts-de-seine.fr, 01 41 37 13 18

Le Département, en lien avec les collèges et l'Éducation nationale, propose aux établissements publics et privés des Hauts-de-Seine un appel à projets, associant projet d'établissement et priorités départementales en particulier sur le champ du climat scolaire, de la persévérance et de la citoyenneté, axes majeurs de la politique éducative des Hauts-de-Seine.

L'objectif vise à la fois une simplification du dépôt et de la gestion de l'appel à projet, mais également la mise en place d'un dialogue renforcé avec les établissements et les équipes du Département favorisant le repérage de leurs besoins ainsi que des ressources mobilisables sur leur territoire.

Attribution

Le Département attribue une subvention de base pour tous les projets déposés s'articulant au projet d'établissement et s'inscrivant dans l'un des trois premiers axes de la politique jeunesse départementale (axe 1, le climat scolaire et le bien-être des jeunes ; axe 2, la persévérance scolaire ; axe 3 : la promotion de la citoyenneté).

Un complément de dotation peut être attribué aux collèges dont le projet satisfait un ou plusieurs des critères suivants :

- Les établissements appartenant aux réseaux d'éducation prioritaire ;
- Les projets impliquant directement les élèves de SEGPA, d'ULIS ou d'UPE2A ;
- Les projets imaginés et construits en réseau avec un ou plusieurs partenaires locaux, favorisant ainsi le maillage territorial ;

- Les projets innovants, avec un mode d'action inédit, pour traiter une problématique forte et persistante (une méthodologie particulière ou nouvelle dans l'établissement, des outils ou des usages nouveaux).
- Les projets initiés, pilotés ou réalisés par les collégiens.

Calendrier

- **Décembre 2020 à février 2021** : rencontres avec les chefs d'établissement
- **1^{er} Février au 30 mars 2021** : lancement de l'appel à projets 2021-2022
- **Avril / Mai** : instruction des projets
- **Juin 2021** : évaluation des projets 2020-2021
- **Septembre 2021** : vote des dotations 2021-2022
- **Octobre 2021** : versement des dotations